

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Armenien, Serbien</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Bühlmann, Marc  
Clivaz, Romain  
Eperon, Lionel  
Gsteiger, Christian  
Hirter, Hans  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Porcellana, Diane  
Schnyder, Sébastien  
Unbekannt, Autor  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Gsteiger, Christian; Hirter, Hans; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Armenien, Serbien, 1991 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Politische Grundfragen	1
Nationale Identität	1
Stimmung in der Bevölkerung	2
Rechtsordnung	2
Bürgerrecht	2
Öffentliche Ordnung	3
<b>Aussenpolitik</b>	5
Beziehungen zu internationalen Organisationen	5
Zwischenstaatliche Beziehungen	7
Gute Dienste	14
Aussenwirtschaftspolitik	14
<b>Landesverteidigung</b>	15
Militäreinsätze	15
<b>Wirtschaft</b>	16
Wirtschaftspolitik	16
<b>Sozialpolitik</b>	17
Bevölkerung und Arbeit	17
Bevölkerungsentwicklung	17

# Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>BFS</b>	Bundesamt für Statistik
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>IWF</b>	Internationaler Währungsfonds
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>IAEO</b>	Internationale Atomenergie-Organisation
<b>BIP</b>	Bruttoinlandsprodukt
<b>KFOR</b>	Kosovo Force
<b>ERK</b>	Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
<b>FIFA</b>	Fédération Internationale de Football Association
<b>SFV</b>	Schweizerischer Fussballverband
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>WBF</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>ERG</b>	Exportrisikogarantie
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>BWL</b>	Bundesamt für wirtschaftliche Landesversorgung
<b>BAWI</b>	Bundesamt für Aussenwirtschaft
<b>GuS</b>	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>OPEC</b>	Organisation erdölexportierender Länder
<b>UdSSR</b>	Sowjetunion

---

<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>FMI</b>	Fonds monétaire International
<b>UE</b>	Union européenne
<b>AIEA</b>	Agence internationale de l'énergie atomique
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>KFOR</b>	Force pour le Kosovo
<b>CFR</b>	Commission fédérale contre le racisme
<b>FIFA</b>	Fédération Internationale de Football Association
<b>ASF</b>	Association Suisse de Football
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>DEFR</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>GRE</b>	Garantie contre les risques à l'exportation
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>OFAE</b>	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

<b>OFAEE</b>	Office fédéral des affaires économiques extérieures
<b>CEI</b>	Communauté des États indépendants
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Politische Grundfragen

#### Nationale Identität

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 22.06.2018  
CHRISTIAN GSTEIGER

Weil die Fussballer Xherdan Shaqiri und Granit Xhaka ihre Tore während dem Spiel Schweiz–Serbien in Kaliningrad (RUS) mit der **Doppeladler-Geste** bejubelten, kam es im Juni im Rahmen der **Fussball-Weltmeisterschaft** der Männer zu einem Eklat.

Nicht wenige Spieler der Schweizer Nationalmannschaft verfügen über kosovarische oder albanische Wurzeln und Spieler und Fans beider Seiten der Partie haben den Kosovokrieg Ende der 1990er-Jahre direkt oder indirekt miterlebt. Noch heute existieren Spannungen zwischen den ehemaligen Kriegsparteien, so anerkennt Serbien beispielsweise den Kosovo nicht als unabhängigen Staat. Die Stimmung im Stadion war also im Hinblick auf vergangene Konflikte aufgeheizt – serbische Fans piffen die Schweizer Spieler aus, Shaqiri und Xhaka machten den Doppeladler.

Bei der Doppeladler-Geste wird, indem man die Hände über die Daumen kreuzt und mit den Fingern flattert, das Wappentier Albanien – ein Adler – imitiert. Obwohl der Adler das Wappentier vieler Nationen ist, auch dasjenige Serbiens, sei die albanische Doppeladler-Flagge auf rotem Grund als «Flagge aller ethnischen Albaner» zu deuten, wie die Aargauer Zeitung erklärte. Weltweit würden daher albanische Spieler von ihren Fans gefeiert, wenn sie «den Adler machen». In den albanisch besiedelten Teilen Jugoslawiens hingegen sei früher öfters die Polizei eingeschritten, wenn die Doppeladler-Flagge öffentlich gezeigt wurde.

Die Geste im Spiel habe laut Xhaka folglich auch den albanischen und nicht den serbischen Fans gegolten, dennoch stufte die Fifa die Handlung als Provokation gegenüber dem serbischen Publikum ein. Es folgten Bussen in Höhe von CHF 10'000 für die beiden Spieler und eine weitere Busse von CHF 5'000 für Teamcaptain Lichtsteiner, der den Doppeladler aus Solidarität mit seinen Teamkollegen ebenfalls zeigte. Die Schweiz gewann die Partie 2:1.

Damit war aber die Diskussion nicht abgepiffen: Die Frage, ob ein Schweizer Nationalspieler eine ausländische Jubelgeste machen dürfe, beschäftigte die Schweiz noch über einen Monat und war während Wochen ein dominierendes Thema in der Tagespresse. Der Direktor des SFV, Alex Miescher, fragte im Juli in einem Interview mit dem Tages-Anzeiger gar, ob Doppelbürger überhaupt für eine Nationalmannschaft geeignet seien. Xhaka selbst bezeichnete diese Aussage gemäss Tages-Anzeiger als «Unsinn» und «Steinzeitkommentar», laut Jacqueline Fehr (sp, ZH) sei sie «eine Ohrfeige für alle Doppelbürger», wie der Blick titelte. Dieser veröffentlichte daraufhin in der Sonntagsausgabe auf über elf Seiten unterschiedliche Stellungnahmen zur Doppeladler- und Doppelbürger-Diskussion.

Für die Aussage Mieschers entschuldigte sich der Präsident des SFV, Peter Gilliéron, später, Jürg Stahl (svp, ZH), Präsident des Dachverbandes von Swiss Olympics, unterstützte hingegen die Aussage Mieschers gegenüber dem Blick: Schweizer Sportlerinnen und Sportler, welche die Schweiz an olympischen Spielen und Weltmeisterschaften vertreten, sollen «durch und durch und nur unsere Nation vertreten», was im Falle von Doppelbürgern aber oft schwierig sei. Mit einer Abschaffung von Doppelbürgerschaften könne man hier Abhilfe schaffen, so Stahl weiter.

Auch die Weltwoche griff die Thematik auf: Dort zitierte Roger Köppel (svp, ZH) den Schriftsteller Gottfried Keller, indem er definierte, was Schweizer Staatsangehörige ausmache: Es sei das Bürgerrecht und die Identifikation mit dem Land und seiner Staatsform. Dass nun die Doppeladler-Geste für Irritierung darüber Sorge, ob die Spieler der Schweizer Nati denn überhaupt für die Schweiz oder für Albanien spielten, sei nur naheliegend, meinte Köppel weiter, denn der Doppeladler sei eben nicht ein Schweizer Symbol.

Schliesslich gab es aber auch humorvolle Beiträge zur Diskussion: Vielleicht sei der Doppeladler ja nur Werbung für die Vogelwarte Sempach gewesen, witzelte man im Tages-Anzeiger. Insgesamt erregte der Zwischenfall aber derart viel Aufmerksamkeit, dass die ZHAW den Begriff «Doppeladler» im Dezember zum Wort des Jahres 2018 kürte.<sup>1</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 25.04.2015  
MARC BÜHLMANN

## Stimmung in der Bevölkerung

Gleich drei unterschiedliche international vergleichend angelegte Umfragen kamen 2015 zum Schluss, dass in der Schweiz die glücklichsten Menschen leben. Bereits Ende 2014 erfasste das internationale Befragungsinstitut Gallup in zahlreichen Ländern den **Anteil an glücklichen Menschen**. Im Vergleich zum Vorjahr hatte dieser in der Schweiz leicht zugenommen: 73% aller rund 1000 Befragten gaben an, glücklich zu sein. Ende 2013 hatte dieser Anteil noch bei 68% gelegen. Im Vergleich zu den Nachbarländern sind die Menschen in der Schweiz damit glücklicher. Die entsprechenden Anteile an Personen, die angaben glücklich oder gar sehr glücklich zu sein, waren in Deutschland (59%), Frankreich (43%) und Italien (41%) deutlich geringer.

Ein ähnliches Bild zeichnete eine Studie von Eurostat, dem Statistischen Amt der Europäischen Union, die mehr als 350'000 Personen in Europa nach ihrer generellen Lebenszufriedenheit befragte. Die am internationalen Tag des Glücks publizierte Auswertung zeigt die mittlere Lebenszufriedenheit auf einer Skala von 0 (gänzlich unzufrieden) bis 10 (völlig zufrieden) pro Land. Erfasst wurden neben den 28 Mitgliedstaaten auch Serbien, Island, Norwegen und die Schweiz. Bei Letzterer erreichte die mittlere Lebenszufriedenheit den höchsten Wert (8.0 Punkte), den neben der Schweiz auch Dänemark, Finnland und Schweden erzielten. Schlusslichter bildeten hier Serbien (4.9) und Bulgarien (5.8). Die mittlere Lebenszufriedenheit in der gesamten EU wurde mit 7.1 ausgewiesen. Jüngere Befragte zeigten sich insgesamt zufriedener als ältere. Die Lebenszufriedenheit scheint zudem mit einer guten Gesundheit und hohem Einkommen einher zu gehen. Arbeitslose sind mit ihrem Leben hingegen weniger zufrieden.

Mehr als 150 Länder waren schliesslich Gegenstand einer von der UNO angestossenen Untersuchung, dem so genannten World Happiness Report, der eine Zusammenfassung verschiedener nationaler und internationaler Befragungen zwischen 2012 und 2014 darstellt. Im internationalen Vergleich schneidet auch hier die Schweiz am Besten ab, gefolgt von Island, Dänemark und Norwegen. Der über 150 Seiten lange Report macht unter anderem das BIP, die Lebenserwartung und die soziale Unterstützung für die Erklärung von Glück - auch hier primär anhand der Lebenszufriedenheit gemessen - verantwortlich.<sup>2</sup>

## Rechtsordnung

### Bürgerrecht

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.2006  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** lag mit 47'607 deutlich über dem Vorjahreswert (39'753). Die grösste Gruppe von Eingebürgerten stellte Serbien mit 11'701 Personen, gefolgt von Italien (4591) und der Türkei (3457).<sup>3</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.2007  
HANS HIRTER

Die **Zahl der Einbürgerungen** lag mit 45'042 etwas unter dem Vorjahreswert (47'607). Die grösste Gruppe von Eingebürgerten stellte Serbien (inkl. Kosovo) mit 10'428 Personen (weitere 6900 kamen aus den vier anderen Nachfolgestaaten Jugoslawiens), gefolgt von Italien (4759) und der Türkei (3046). Als eines der letzten Länder mit einer grossen Anzahl von in die Schweiz Ausgewanderten hob Deutschland im Berichtsjahr das Verbot der doppelten Staatsbürgerschaft auf, was in Zukunft zu mehr eingebürgerten Deutschen führen dürfte.<sup>4</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.2010  
MARC BÜHLMANN

2010 wurde 40'403 Personen die Schweizer Staatsbürgerschaft erteilt. Damit ist die Anzahl **Einbürgerungen** im Vergleich zum Vorjahr um rund 10% zurückgegangen (2009: 44'948). Die Mehrzahl der Gesuchsteller stammte wie bereits in den Jahren zuvor aus Serbien (6843), Italien (4236) und Deutschland (3742). Der Rückgang an Gesuchen im Vergleich zum Vorjahr war bei allen drei Gruppen zu beobachten (Serbien: -19%; Italien: -14,5%; Deutschland: -12,5%). Eine Studie des BFS zeigte auf, dass die Schweiz im europäischen Vergleich gemessen an der Gesamtbevölkerung anteilmässig am meisten Einbürgerungen ausweist (0,6 Einbürgerungen pro 100 Einwohner), die Einbürgerungsrate jedoch gering ist (lediglich 2,8% der 1,7 Mio Ausländerinnen wurden 2008 eingebürgert).<sup>5</sup>

## Öffentliche Ordnung

**Die grössten politischen Demonstrationen** führten im Berichtsjahr die Landwirte durch: am 9. Januar protestierten an drei Orten insgesamt 31'000 Bauern (15'000 in Bern, 10'000 in Weinfelden/TG und 6'000 in Luzern) gegen die GATT-Verhandlungen. Gut besucht waren auch die am 10. Dezember vor allem von Frauen durchgeführten Protestaktionen gegen die sexuelle Gewalt im Krieg in Bosnien. Die kriegerischen Auseinandersetzungen im ehemaligen Jugoslawien waren denn auch das häufigste Thema bei den insgesamt 40 (1991: 30) von uns verzeichneten Kundgebungen mit 1'000 und mehr Beteiligten: zehn Grosskundgebungen fanden zu diesem Anlass statt (inkl. eine Demonstration von Griechen gegen die Anerkennung der neuen Republik Mazedonien und eine von Serben gegen die Berichterstattung in den deutschsprachigen Medien). Am zweithäufigsten waren Grossdemonstrationen gegen die Fremdenfeindlichkeit bzw. gegen eine Verschlechterungen der Arbeitsverhältnisse (je sieben). Letztere fanden vorwiegend in der französischsprachigen Schweiz statt, während sich die Kundgebungen gegen Fremdenfeindlichkeit und gegen den Krieg in Bosnien auf die Deutschschweiz konzentrierten. Mehr als die Hälfte der Grossdemonstrationen wurden in den Städten Zürich und Bern durchgeführt (elf resp. zehn), wovon in Zürich deren sechs von in der Schweiz ansässigen Ausländern organisiert wurden. Bei diesen Grossanlässen kam es lediglich an der Bauerdemonstration in Bern zu Aüsschreitungen und Auseinandersetzungen mit der Polizei. Viel häufiger waren derartige Vorkommnisse jedoch bei den kleineren Demonstrationen im Zusammenhang mit der Räumung von besetzten Häusern (v.a. in Zürich und Genf) und mit Blockierungen des motorisierten Privatverkehrs (v.a. in Zürich).

In der folgenden Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grossstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, und die traditionellen – allerdings nur noch schwach besuchten – Ostermärsche der Pazifisten im schweizerisch/deutschen Grenzgebiet nicht erfasst. Demonstrationen mit 1000 und mehr Teilnehmenden, unterteilt nach Ort, Datum (Zeitung), Anzahl Teilnehmende und Thema:

Basel: 23.10. (5'000 / Gewerkschafter), 11.12. (2'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien);  
Bern: 10.1. (15'000 / Bauern gegen Gatt), 24.2. (1'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 23.3. (6'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 30.3. (1'500 / für liberale Drogenpolitik), 6.7. (6'000 / ausländische Bauarbeiter; Pensionskassen im EWR), 21.9. (2'000 / AKW Mühleberg), 27.9. (3'000 / Krieg in Bosnien), 27.11. (1'000 / Krieg in Bosnien), 11.12. (5'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien), 21.12. (6'000 / Jugend für europäische Integration);  
Erstfeld/UR: 30.11. (2'000 / Eisenbahner);  
Genf: 3.2. (2'000 / Kosovo-Albaner); 20.2. (3'000 / Staatsangestellte), 12.3. (5'000 / Staatsangestellte), 23.10. (1'500 / Mittelschüler), 6.11. (2'000 / Bauunternehmer), 9.12. (8'000 / Gewerkschafter), 18.12. (1'000 / Staatsangestellte);  
La Chaux-de-Fonds: 27.4. (1'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 19.12. (1'500 / für europäische Integration);  
Lausanne: 18.1. (3'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 9.10. (1'000 / Staatsangestellte);  
Luzern: 10.1. (6'000 / Bauern gegen Gatt), LNN, 11.12. (1'500 / Frauen gegen Krieg in Bosnien);  
Schaffhausen: 28.12. (3'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit);  
St. Gallen: 23.3. (1'200 / gegen Fremdenfeindlichkeit);  
Weinfelden/TG: 10.1. (10'000 / Bauern gegen Gatt);  
Zürich: 23.3. (1'500 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 10.2. (2'000 / Serben gegen Medien), 2.3. (1'500 / Schliessung Kanzlei-Zentrum), 23.3. (1'000 / Schliessung Kanzlei-Zentrum), 30.3. (2'000 / Kurden gegen Türkei), 11.5. (1'000 / Griechen gegen Mazedonien), 25.5. (2'000 / Kroaten und Bosnier), 12.10. (1'000 / Kurden gegen Türkei), 23.10 (3'000 / Gewerkschafter), 26.10. (1'000 / Kurden gegen Türkei), 11.12. (5'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien).

Nachtrag zu 1991: Zürich: NZZ, 3.1.92 (3'000 / Schliessung Kanzlei-Zentrum).<sup>6</sup>

Am meisten **Grosskundgebungen (1'000 und mehr Teilnehmende)** fanden für einmal in Genf statt (sieben); je sechs waren es in Bern und Zürich. Insgesamt kam es zu 25 Grossdemonstrationen (1994: 26). Wie immer in den letzten Jahren standen mehrheitlich nicht die Verhältnisse in der Schweiz, sondern die Politik anderer Staaten betreffende Fragen im Vordergrund (14). Bei elf dieser Manifestationen protestierten in der Schweiz wohnende Ausländer (Albaner aus dem serbischen Kosovo, Kurden und Alewiten aus der Türkei, Tamilen aus Sri Lanka sowie Tibeter) gegen die Verhältnisse in ihren Heimatländern. Drei grosse und eine Vielzahl von kleineren lokalen Demonstrationen hatten die französischen Atomversuche im Pazifik zum Thema; auffallend war, dass sich dabei sehr viele Jugendliche engagierten. Bei den elf Grossdemonstrationen zu schweizerischen Themen standen die Proteste des Verwaltungspersonals gegen kantonale Sparmassnahmen (v.a. in der Waadt) sowie die Wünschbarkeit der Integration der Schweiz in die EU im Vordergrund. Die beiden grössten Kundgebungen fanden in Bern statt und mobilisierten je rund 12'000 Personen (Kosovo-Albaner resp. Gegner der französischen Atomversuche).

In der folgenden Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grossstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, nicht erfasst. Demonstrationen mit 1'000 und mehr Teilnehmenden:

Genf: 2'000/Kurden, 4'000/Tamilen, 4'000/gegen franz. Atomversuche, 7'000/Kosovo-Albaner, 1'000/Gewerkschafter, 1'500/im Vorfeld eines Militär-Defilees, 2'000/gegen Verhaftungen anlässlich Militär-Defilee;  
Bern: 2'500/Bosnier, 1'000/Exil-Tibeter, 12'000/Kosovo-Albaner, 6'000/gegen franz. Atomversuche, 12'000/gegen franz. Atomversuche, 4'000/Tamilen;  
Zürich: 2'000/Alewiten aus der Türkei, 1'500/Kosovo-Albaner, 1'000/Schwule und Lesben, 3'000/gegen den Krieg in Bosnien, je 10'000/contra EU-Beitritt resp. für eine offene Schweiz);  
Lausanne: 10'000/kantonale Angestellte gegen Sparmassnahmen, 10'000/kantonale Angestellte gegen Sparmassnahmen;  
Amriswil (TG): 3'000/Landwirte;  
Biel: 3'000/pro EU-Beitritt;  
Basel: 1'000/Alewiten aus der Türkei;  
Luzern: 1'000/kantonale Angestellte gegen Sparmassnahmen. <sup>7</sup>

Die Zuspitzung des **Konflikts im Kosovo** führte in der Schweiz, wo mehr als 200'000 Kosovo-Albaner und rund 40'000 Serben wohnhaft sind, zu einer **verstärkten Demonstrationstätigkeit** der beiden Volksgruppen und auch zu Befürchtungen über ein Überschappen der Auseinandersetzung auf schweizerischen Boden. Die Kosovo-Albaner führten, wie seit Jahren üblich, Dutzende von Manifestationen durch, darunter auch wieder einige Grossdemonstrationen. Das Eingreifen der NATO und die Bombardierung von serbischen Städten veranlasste dann auch die Serben, in mehreren Städten auf die Strasse zu gehen. Dabei kam es an einigen Orten zu handgreiflichen Auseinandersetzungen mit Gegendemonstranten aus dem Kosovo; in Genf forderten sie ein (serbisches) Todesopfer. <sup>8</sup>

Die Zahl der **Grossdemonstrationen** mit 1'000 und mehr Beteiligten war mit 31 im Vergleich zum Vorjahr (32) stabil. Gut die Hälfte davon wurden von in der Schweiz lebenden Ausländern durchgeführt und hatten die Zustände in ihren Herkunftsländern im Visier (9 von Kurden, 5 von Kosovo-Albanern, 2 von Tamilen und 1 von Serben). Zehn Grossdemonstrationen – darunter die beiden grössten mit 18'000 resp. 15'000 Teilnehmern, beide in Bern durchgeführt – betrafen Arbeitsverhältnisse; die Hälfte davon wurde von Staatsangestellten organisiert. Zur grössten Zahl von Grossdemonstrationen kam es auch 1999 in der Bundesstadt Bern (9); in Genf waren es 8, in Zürich 7, in Basel, Lausanne und Neuenburg je 2 und in Liestal (BL) eine.

Demonstrationen mit 1'000 und mehr Teilnehmenden:

Bern: Kurden (1'000), Kosovo-Albaner (5'000), Kurden (3'000), Kurden (2'000), Staatsangestellte (15'000), Homosexuelle (6'000), Gewerkschafter (18'000), Kurden (3'000), Tamilen (10'000);  
Genf: Kosovo-Albaner (2'000), Kosovo-Albaner (2'000), Kurden (3'500/Kurden), Schweizer und Kosovaren für liberale Flüchtlingspolitik (2'500), Tamilen (6'000), Bauarbeiter (1'500), gegen WTO (3'000), Bauarbeiter (2'000);  
Zürich: Kurden (5'000), Serben gegen NATO (4'000), Kurden (1'000), Kosovo-Albaner (1'200), Homosexuelle (4'000), gegen ADtranz-Schliessung (3'000), Pflegepersonal

(3'000);  
Basel: Kurden (3'000), Kurden (1'500);  
Lausanne: Christen (2'500), Staatspersonal (6'000);  
Neuenburg: Staatsangestellte gegen Leistungslohn (1'500); Staatsangestellte gegen Leistungslohn (1'500);  
Liestal (BL): gegen ADtranz-Schliessung (1'500).<sup>9</sup>

## Aussenpolitik

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

Lors de la session de printemps, le radical bernois J.P. Bonny a déposé une **interpellation urgente** invitant le Conseil fédéral à augmenter massivement (si possible de 600 millions de francs) le crédit de programme prévu pour la poursuite de la **coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale**, notamment sous la forme de garantie de crédits (92.3054). Selon l'intervenant, cette augmentation de l'aide devrait s'adresser prioritairement aux 12 républiques indépendantes de l'ex-Union soviétique, réunies au sein de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) depuis la fin de l'année 1991; ces Etats, en raison de la situation politique incertaine, n'avaient en effet pas été inclus parmi les pays bénéficiant du crédit de 800 millions de francs. Les députés et le Conseil fédéral ont réagi positivement à cette proposition; les représentants socialistes et écologistes, ainsi que le libéral J.S. Eggly (GE), ont toutefois insisté pour que la garantie de crédits ne serve pas en priorité les intérêts des secteurs d'exportation helvétiques et qu'elle ne se fasse pas au détriment de la coopération technique.

Quelques mois plus tard, conformément à ce qu'il avait annoncé, le Conseil fédéral proposait l'octroi d'un **crédit supplémentaire** de 600 millions de francs, destiné en priorité à la Communauté des Etats Indépendants (CEI) (92.065). Les trois quarts des 600 millions prévus seront consacrés à l'aide financière, principalement sous la forme de garantie contre les risques à l'exportation; le reste servira à la coopération technique. A la fin de l'année, le Conseil des Etats a accepté à la quasi-unanimité ce nouveau crédit. Il a ainsi rejeté une proposition de l'argovien Loretan (prd) qui demandait le blocage de l'aide suisse en faveur de la Russie tant que les troupes russes n'auraient pas quitté les pays baltes.<sup>10</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 16.03.1992  
ANDRÉ MACH

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 03.06.1992  
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a condamné vigoureusement les agressions commises par des éléments serbes contre les populations de Bosnie-Herzégovine. Il s'est également rallié de manière autonome à l'**embargo commercial, financier et aérien** adopté par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'égard de la **Yougoslavie (Serbie et Monténégro)**. L'ordonnance édictée par le Conseil fédéral prévoyait toutefois une exception pour ce qui concerne l'aide humanitaire et le versement de prestations sociales aux personnes des régions concernées. Par la suite, les mesures de l'embargo ont été renforcées et le DFAE a sommé les organisations culturelles et sportives d'interrompre leurs contacts avec ce pays. A la fin du mois d'août, le Conseil fédéral a condamné une nouvelle fois les violations du droit humanitaire international dans l'ex-Yougoslavie et la pratique dite de l'«épuration ethnique» dans la république de Bosnie-Herzégovine.<sup>11</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 11.07.1992  
ANDRÉ MACH

Au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenu à Helsinki, il a été principalement question de la situation en ex-Yougoslavie; les 51 Etats-membres (dont les républiques de l'ex-URSS, mais sans la Serbie qui a été suspendue) ont condamné la **Serbie** considérée comme le principal responsable du conflit en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, les grandes puissances occidentales se sont mises d'accord pour mener une **action navale et militaire** coordonnée afin de faire respecter les **sanctions des Nations Unies** contre cet Etat. A. Ogi, qui représentait la Suisse, en remplacement de R. Felber en convalescence, a insisté sur l'importance de la concrétisation des mesures adoptées par la CSCE. En outre, cette dernière, après trois mois de travail d'experts, a renforcé ses structures et s'est dotée de nouveaux mécanismes de prévention et de gestion des conflits, notamment, la création d'un poste de haut-commissaire pour les minorités.<sup>12</sup>

**INTERPELLATION / ANFRAGE**  
DATUM: 17.12.1992  
ANDRÉ MACH

A l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme, plusieurs organisations féminines ont organisé différentes manifestations pour dénoncer les violences dont étaient victimes les femmes et les enfants dans l'ex-Yougoslavie; près de 15'000 personnes ont défilé dans les rues à travers toute la Suisse. Dans sa déclaration sur la situation en ex-Yougoslavie et dans ses réponses à plusieurs interpellations urgentes (92.3473, 92.3474), le président de la Confédération, au nom du Conseil fédéral, a dénoncé le non-respect des règles fondamentales du **droit humanitaire** et les horreurs perpétrées sur le territoire de l'**ex-Yougoslavie**, tout particulièrement les crimes contre les femmes. Il a également attribué une large responsabilité de ces actes à la partie serbe. D'autre part, il a annoncé son intention de collaborer avec les Nations Unies en vue de créer une juridiction pénale internationale.<sup>13</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 09.03.1993  
AUTOR UNBEKANNT

La chambre basse, comme le Conseil des Etats l'année dernière, a approuvé à une large majorité le **crédit supplémentaire** de 600 millions de francs pour la poursuite de la **coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale**, et plus particulièrement la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Avant d'aborder la discussion par article, le Conseil national a rejeté une proposition de non-entrée en matière de R. Moser (pa, AG) et une proposition de renvoi au Conseil fédéral soutenue par une majorité des députés de l'UDC. Ceux-ci souhaitaient que le gouvernement revoie les conditions d'octroi de l'aide et le contrôle de celle-ci en raison de la présence de troupes de l'ex-Union soviétique sur le territoire des pays baltes et du soutien de la Russie à la Serbie. Le groupe démocrate-chrétien avait déposé une proposition similaire au groupe de l'UDC, mais a finalement décidé de la retirer suite aux explications et aux garanties fournies par le chef du DFAE.

Plusieurs propositions sur les moyens et les conditions de la coopération suisse ont été faites par les députés, mais aucune modification du projet du Conseil fédéral n'a été adoptée. Ainsi, la proposition Aregger (prd, LU) de réduire à 350 millions de francs ce crédit supplémentaire a été largement repoussée, de même que celle de G. Stucky (prd, ZG) qui prévoyait de consacrer l'ensemble du crédit à l'assainissement des centrales nucléaires de l'ex-Union soviétique. Par ailleurs, le chef du DFAE a annoncé qu'une loi sur la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale était en préparation.<sup>14</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 26.04.1993  
ANDRÉ MACH

Après la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de renforcer **les sanctions à l'égard de la République fédérale de Yougoslavie**, anciennement la Serbie et le Monténégro, le Conseil fédéral a décidé de participer de façon autonome à ces nouvelles sanctions. Celles-ci concernent notamment l'interdiction du transport de personnes par des véhicules à moteur de plus de neuf places en provenance et à destination de l'ex-Yougoslavie, de l'importation et du transit de marchandises en provenance de l'ex-Yougoslavie ainsi que le blocage des fonds appartenant aux autorités et aux personnes morales yougoslaves. La Suisse s'est également associée aux missions de surveillance de l'application des sanctions contre la République fédérale de Yougoslavie.<sup>15</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.10.1994  
LIONEL EPERON

Afin d'obliger les Serbes de **Bosnie** à accepter le **plan de paix** présenté par le Groupe de contact, le Conseil de sécurité de l'ONU a étendu les sanctions appliquées à la **Serbie et au Monténégro** au territoire de Bosnie-Herzégovine contrôlé par les Serbes et les a encore renforcées. Le Conseil fédéral a décidé de se joindre à ces nouvelles mesures de façon autonome.<sup>16</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 14.12.2011  
ANITA KÄPPELI

Bei der Frühjahrstagung des IWF im April stand die Wirtschaftskrise im Zentrum der Diskussionen. Einig waren sich die Mitgliedsländer, dass eine vertiefte Zusammenarbeit zukünftig nötig sei, um solche Krisen abzuwenden. Die globale Machtverschiebung hin zu aufstrebenden Ländern und damit das Bedürfnis einer IWF-Reform liess auch die zukünftige **Sitzverteilung im Exekutivrat** des IWF ungewiss werden. Der Sitz der Schweiz im 24-köpfigen Exekutivrat des IWF war schon länger umstritten, da die Schwellen- und Entwicklungsländer mehr Einfluss im Gremium verlangten. Sowohl Bundesrätin Widmer-Schlumpf als auch Nationalbankpräsident Hildebrand erklärten aber bei der Tagung, dass die Grösse des Finanzplatzes Schweiz deren Sitz rechtfertige. Unterstützt wurde der Schweizer Sitz von den Mitgliedern der Schweizer Stimmrechtsgruppe, zu der neben Polen auch Aserbaidschan, Kasachstan, Kirgisistan, Serbien, Tadschikistan

und Turkmenistan gehören.<sup>17</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 28.04.2015  
CAROLINE HULLIGER

Le 28 avril, le chef du DFAE, Didier Burkhalter, a participé à Belgrade à une **réunion des ministres des affaires étrangères des membres de la Troïka de l'OSCE**, le principal organe consultatif de la Présidence de l'OSCE formé par la Serbie, la Suisse et l'Allemagne.<sup>18</sup>

#### BERICHT

DATUM: 15.06.2016  
AUDREY BOVEY

Les deux chambres du Parlement ont pris acte du **rapport 2015 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe** lors de la session d'été 2016. Après avoir souligné l'importance de l'organisation intergouvernementale pour le respect des droits de l'Homme et de la démocratie en Europe, Liliane Maury Pasquier (ps, GE) – rapporteuse pour la CPE-CE et membre de la délégation helvétique – est revenue sur certains points clés du compte-rendu. Durant l'année écoulée, la Russie s'est ainsi vue privée de droit de vote au sein des instances de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en réponse à son implication dans la crise ukrainienne. La Genevoise a également attiré l'attention sur le conflit opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan à propos de la région du Haut-Karabakh, ainsi que sur le nombre toujours plus élevé de personnes cherchant à trouver refuge en Europe. Le rapport n'a suscité aucun commentaire de la part des parlementaires.<sup>19</sup>

#### BERICHT

DATUM: 17.06.2019  
AUDREY BOVEY

Lors de la session d'été 2019, le Conseil national et le Conseil des États ont pris acte du **rapport 2018 de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**. Tel que résumé par le rapporteur de la CPE-CE Filippo Lombardi (pdc, TI), l'attention de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se focalise en priorité sur les conflits qui s'ancrent dans la durée («protracted or frozen conflicts»): Ukraine-Russie, Arménie-Azerbaïdjan autour du Haut-Karabakh, Serbie-Kosovo, Chypre, indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie face à la Géorgie, etc. Dans un tel contexte, l'observation des élections constitue une part importante de l'action de l'Assemblée, dont l'objectif est alors de s'assurer que les processus électoraux se déroulent bel et bien en accord avec les principes démocratiques et les droits fondamentaux. Le rapport n'a suscité aucune réaction dans les rangs du Parlement national.<sup>20</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.11.1991  
ANDRÉ MACH

A la fin du mois de juin, **la Suisse a condamné une première fois toute utilisation de la violence en Yougoslavie**. A cette occasion, le DFAE a déclaré qu'il soutiendrait toutes les initiatives, dans le cadre de la CSCE, visant à atténuer la crise. Face à l'évolution des événements durant l'été, le Conseil fédéral a ensuite fermement condamné l'action de l'armée fédérale en collaboration avec des troupes serbes sur le territoire croate et s'est associé aux sanctions prises par la CE à l'égard de la Yougoslavie. Les autorités helvétiques sont revenues sur leur intention de négocier un accord de libre-échange avec la Yougoslavie et ont résilié la participation de la Suisse au fonds de l'AELE en faveur de ce pays. Les propos très sévères du chef du DFAE à l'encontre des serbes ont fait réagir très vivement l'ambassade de Yougoslavie à Berne qui a déclaré que la crédibilité de la neutralité helvétique était mise en cause. La Suisse a par ailleurs offert à plusieurs reprises ses bons offices dans la recherche de la paix.<sup>21</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.12.1991  
ANDRÉ MACH

A la fin de l'année, **le Conseil fédéral a reconnu les douze anciennes républiques de l'Union soviétique**; il a estimé que les conditions d'une reconnaissance officielle étaient réunies. Seule la Géorgie ne l'a pas été, en raison de sa situation politique. La Suisse a été le premier pays à faire ce geste vis-à-vis des ex-républiques de l'URSS.<sup>22</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.02.1992  
ANDRÉ MACH

**Le chef du DFAE** a profité de la tenue du forum économique de Davos pour établir des **contacts informels avec les présidents de sept républiques de l'ex-Union soviétique** présents à cette réunion (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Ouzbékistan et Ukraine).<sup>23</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 23.11.1994  
LIONEL EPERON

Le chef du DFAE a reçu pour la première fois le **président du Kosovo**, Ibrahim Rugova, élu clandestinement en 1992 par les Albanais de l'ex-province autonome serbe. Lors de cette rencontre, il a notamment été question d'une éventuelle médiation de la Suisse dans la résolution du conflit qui oppose les Kosovars aux Serbes.<sup>24</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 08.08.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

A l'instar de l'UE, l'OFAE a préparé toute une série de **sanctions économiques** contre la Serbie et la République fédérale de Yougoslavie du Président Slobodan Milosevic, dont notamment le gel des avoirs. La Suisse avait auparavant déjà pris des mesures concernant les exportations d'armes ou la GRE. Par contre, Berne a renoncé à s'associer à l'embargo aérien contre la Yougoslavie appliqué par l'UE. Par ailleurs, la diaspora kosovare en Suisse a également fait l'objet de sanctions de la part du Ministère public qui a bloqué plusieurs comptes bancaires. Des mesures qui n'ont guère été appréciées par le gouvernement kosovar clandestin qui a prié Berne de lui rendre son argent, destiné selon lui à des opérations humanitaires. La diaspora a en effet été soupçonnée d'avoir abondamment alimenté l'Armée de libération du Kosovo par des transferts de fonds et des envois de matériel de guerre. Un réseau qui approvisionnait la guérilla albanaise en armes et munitions a été démantelé.<sup>25</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 24.11.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

**Le Ministre des affaires étrangères arménien Vartan Oskanian a rencontré Flavio Cotti et a signé avec la Suisse un accord économique bilatéral.** Le Premier Ministre du Niger, Ibrahim Assané Mayaki, a été reçu par ce même conseiller fédéral pour une visite de travail portant sur la situation politique dans ce pays, des Touaregs et sur la question de la coopération au développement suisse. Le vice-Premier Ministre chinois, Li Lanqing, s'est entretenu à Berne avec Flavio Cotti des relations économiques croissantes des deux pays, des suites de la crise asiatique et du soutien de la Suisse à la Chine concernant son adhésion à l'OMC. Le Ministre pour l'unité canadienne Stéphane Dion est venu à Berne pour se renseigner sur les politiques sociale et financière de la Suisse. Le Président de la Confédération a reçu à Berne le Ministre des affaires extérieures macédonien, Blagoj Handziski. La Macédoine appartient aux pays de concentration de l'aide helvétique. Deux mois plus tard, Flavio Cotti a accueilli le Ministre russe des affaires extérieures, Evgueni Primakov. Lors de cette rencontre, il a été avant tout question de la sécurité dans le cadre de l'OSCE. Le Président du parlement européen, l'Espagnol José Maria Gil Robles, a effectué une visite de trois jours à la fin de l'année. Il a notamment rencontré les conseillers fédéraux Cotti, Couchepin et Koller et s'est exprimé en faveur d'une Europe proche du citoyen.<sup>26</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 18.03.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Le parlement a adopté un arrêté fédéral concernant l'Accord de **commerce et de coopération économique** entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement d'Arménie.<sup>27</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 28.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

En fin d'année, le Conseil fédéral a **allégé les sanctions à l'encontre de la Serbie**. S'alignant sur les décisions de l'UE, il a levé le gel des avoirs des gouvernements yougoslave et serbe, ainsi que celui concernant les entreprises contrôlées par ces entités. La liste des personnes à qui il est interdit de fournir de l'argent a été réduite de 800 à 620 noms. A l'origine, plus de 100 millions de francs étaient bloqués en Suisse.<sup>28</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 07.06.2002  
ROMAIN CLIVAZ

La visite de Pascal Couchepin, accompagné de représentants de l'économie, devait avant tout porter sur les relations économiques entre les deux pays. Le gouvernement hôte a toutefois commenté le postulat du conseiller national genevois Jean-Claude Vaudroz (pdc) intitulé « Reconnaissance du **génocide des Arméniens de 1915** ». Moins contraignant que les textes précédents, il ne demande la reconnaissance du présumé génocide des arméniens que par le Conseil national. Le gouvernement turc, agacé par ce postulat soutenu par 113 députés, a demandé à la Suisse de tout mettre en œuvre pour que les deux pays conservent de bonnes relations. Il a estimé qu'il incombait aux historiens de faire la lumière sur ces événements. Pascal Couchepin a souligné le peu de force d'un postulat, instrument parlementaire peu contraignant. L'ambassadeur de Suisse avait déjà été convoqué pour des explications. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral a estimé que la question du jugement des massacres de l'époque relevait de la recherche historique et a rappelé que la Turquie, bien que reconnaissant ces massacres, avait une interprétation différente de celle de nombreux historiens et

historiens concernant la planification des massacres. Il a insisté sur le fait que la politique extérieure de la Suisse voulait contribuer à l'entente turco-arménienne et a estimé que l'adoption du postulat pouvait porter atteinte au dialogue officiel et régulier qui a été établi. Réagissant à la réponse du gouvernement, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) l'a jugée insuffisante. Elle a estimé que le dialogue ne pouvait s'instaurer que sur la reconnaissance des souffrances passées et a demandé à l'exécutif et au législatif de les reconnaître.<sup>29</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 05.10.2003  
ROMAIN CLIVAZ

A la fin du mois de septembre, le **Grand Conseil vaudois a accepté un postulat reconnaissant le génocide des Arméniens**. Il a ainsi emboîté le pas à de nombreux pays, ainsi qu'au canton de Genève. Ce dernier l'avait déjà fait en 1998 avec la signature, par son gouvernement, d'une déclaration allant dans ce sens. La conseillère fédérale en charge du DFAE, la socialiste genevoise Micheline Calmy-Rey, était membre de cet exécutif au moment de cette signature. Suite à la décision du parlement vaudois, le gouvernement turc a annoncé à l'ambassadeur suisse à Ankara **l'annulation de la visite en Turquie de la ministre suisse des affaires étrangères**. Alors que l'ambassadeur suisse sur place a parlé d'un affront fait à la Suisse et à sa conseillère fédérale, cette dernière a estimé que la réaction turque était excessive. Afin de calmer les esprits, les autorités turques ont, quelques jours après leur décision, parlé de report pour des « raisons techniques » et plus d'annulation. Le voyage d'une délégation de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a été annulé dans le sillage des événements de début octobre. Une majorité de la commission a estimé que l'atmosphère politique du moment n'était pas propice à cette visite. Son président a précisé qu'il ne s'agissait pas de mesures de rétorsion contre Ankara et que les contacts avec les parlementaires turques étaient maintenus. Les médias ont, à la fin du mois d'octobre, émis une nouvelle hypothèse concernant les motifs de l'annulation du voyage de Micheline Calmy-Rey. Ils ont fait état d'une note des services secrets turcs mettant en cause la ministre des affaires étrangères en lui attribuant des contacts avec des représentants de la minorité kurde en Suisse. Ce qui pouvait apparaître, dans un premier temps, comme une affaire d'espionnage au plus haut niveau, s'est révélé être une erreur d'appréciation des services de renseignement turcs.<sup>30</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 26.01.2004  
ELIE BURGOS

Le Président de la Confédération Joseph Deiss a rencontré le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan durant le WEF de Davos à la fin janvier. La rencontre visait à normaliser les relations entre les deux pays après la reconnaissance par le Grand Conseil vaudois, puis par le Conseil national en décembre dernier, du **génocide arménien** de 1915. La discussion devait également permettre de fixer une nouvelle date pour la visite de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, dont celle prévue fin 2003 avait été annulée par la Turquie.<sup>31</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 01.01.2006  
ELIE BURGOS

Pour son premier voyage de l'année, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** s'est rendue à Vienne, où elle a rencontré son homologue Ursula Plassnik. Les questions liées à l'intégration européenne et à la situation au Kosovo ont été au cœur des discussions. La cheffe du DFAE s'est également entretenue avec Mohamed El-Baradei, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle a ensuite effectué une courte visite en Allemagne, où elle s'est entretenue avec son homologue allemand, Frank-Walter Steinmeier, au sujet du dossier de l'aéroport de Zurich-Kloten. Fin février, la conseillère fédérale a rencontré son homologue polonais Stefan Meller à Varsovie, afin de s'entretenir des projets financés par l'aide suisse à la cohésion européenne dans le pays. Après un voyage en Azerbaïdjan, à l'occasion duquel la cheffe du DFAE a signé un accord-cadre de protection des investissements, ainsi qu'une déclaration commune en matière migratoire, celle-ci s'est rendue à Londres, où elle a rencontré son homologue britannique Jack Straw. Les discussions ont porté principalement sur les relations Suisse-UE et sur le dossier du Conseil des droits de l'homme. Suite à l'« affaire des visas » qui a secoué l'ambassade de Suisse au Pakistan, Micheline Calmy-Rey s'est rendue à Islamabad, afin de se faire sa propre idée au sujet des méthodes de travail ayant cours dans cette ambassade. Début juin, elle a effectué une visite officielle de trois jours en Algérie. Elle y a notamment rencontré le ministre algérien des affaires étrangères, Mohamed Bedjaoui, avec qui elle a signé trois accords bilatéraux. Au mois de juin, la conseillère fédérale s'est tout d'abord rendue à Bucarest, où elle a rencontré son homologue roumain Mihai Ungureanu, puis en Arménie, pour une visite de deux jours. Elle a rencontré le premier ministre arménien Andriik Margarian et le président Robert Kotcharian. La question d'un accord de double

imposition, ainsi que la question du conflit au Nagorny-Karabakh, ont figuré au menu des discussions. Dans le cadre des désaccords sur les nuisances sonores de l'aéroport de Zurich-Kloten, Micheline Calmy-Rey s'est à nouveau rendue en Allemagne au mois de septembre, afin de s'entretenir de ce dossier avec le premier ministre du Bade-Wurtemberg, Günther Oettinger. La cheffe du DFAE s'est rendue en Chine au mois d'octobre. Elle n'est toutefois pas parvenue à obtenir la signature d'un mémoire d'entente traduisant la volonté d'intensifier les relations bilatérales entre les deux pays.<sup>32</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 04.12.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté le projet du Conseil fédéral concernant une **Convention de double imposition** avec la République d'Arménie.<sup>33</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 07.03.2007  
ELIE BURGOS

En tant que deuxième conseil, le Conseil national a approuvé à son tour la **Convention de double imposition** avec la République d'Arménie.<sup>34</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**  
DATUM: 20.12.2007  
ELIE BURGOS

Le **Tribunal fédéral** a rejeté l'ultime recours du président du Parti des travailleurs turcs, Dogu Perinçek. Ce dernier avait en effet été condamné par le Tribunal de police de Lausanne (jugement confirmé ensuite par la Cour de cassation pénale du canton de Vaud) pour discrimination raciale, selon l'art. 261bis du Code pénal (norme pénale anti-raciste) après avoir nié publiquement à trois reprises l'existence du génocide arménien. Il s'agit de fait du premier cas mondial de reconnaissance du génocide arménien par une Cour suprême d'un Etat.<sup>35</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.01.2008  
ELIE BURGOS

En visite en Iran au mois de mars, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** a rencontré à Téhéran son homologue Manoucher Mottaki, ainsi que le président iranien Mahmoud Ahmadinejad. Si le dialogue sur les droits humains s'est poursuivi, la conseillère fédérale a assisté à la signature d'un contrat d'approvisionnement en gaz entre la Société d'électricité de Laufenburg SA et la société nationale iranienne d'exportation de gaz. Fin mars, la chef de la diplomatie helvétique a effectué un voyage de plusieurs jours dans les Balkans. Elle a tout d'abord inauguré la nouvelle ambassade de Suisse à Pristina au Kosovo, puis a rencontré le président Etat Fatmir et le premier ministre Hashim Thaçi. Elle s'est ensuite rendue en Bosnie, où elle s'est entretenue avec son homologue Sven Alkalaj. Enfin, elle a été reçue en Macédoine par son homologue Antonio Milososki. Au mois de juin, la cheffe du DFAE s'est rendue en Arménie, où elle a rencontré son homologue arménien Eduard Nalbandian. Elle a également été reçue par le président arménien, Serge Sargsian, pour une visite de courtoisie. Micheline Calmy-Rey a effectué ensuite un voyage de quatre jours en Amérique du Sud. Elle s'est tout d'abord rendue en Colombie, où elle a rencontré son homologue Jaime Bermúdez, avant de se rendre à Medellin pour visiter divers projets d'aide humanitaire et de promotion civile de la paix. Puis elle s'est rendue au Brésil, afin de signer un protocole d'entente sur un partenariat stratégique avec le ministre des affaires étrangères, Celso Amorim. En décembre, la cheffe du DFAE a effectué plusieurs voyages. Elle a signé une convention destinée à éviter la double imposition des revenus provenant du transport aérien international à Doha avec le ministre qatari de commerce, Fahad Bin Jassem Bin Mohammed Al Thani. Elle a ensuite représenté la Suisse au Conseil ministériel de l'OSCE à Helsinki, avant de s'envoler pour la Russie pour une visite de travail avec le ministre russe des affaires étrangères Sergeï Lavrov. La cheffe de la diplomatie suisse et son homologue russe ont signé un accord concernant la représentation par la Suisse des intérêts russes en Géorgie. Micheline Calmy-Rey s'est ensuite rendue à Prague, où elle a rencontré son homologue tchèque Karel Schwarzenberg. Les questions de politique européenne ont été au centre des discussions. Enfin, la conseillère fédérale a effectué une visite de travail à Malte, où elle a été reçue par le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Tonio Borg. Les entretiens ont porté sur des questions bilatérales, notamment sur la contribution de la Suisse à l'élargissement de l'UE destinée à Malte.<sup>36</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 18.02.2008  
ELIE BURGOS

Le 17 février, le Kosovo a proclamé son **indépendance**. Les commissions de politique extérieure des deux chambres, qui avaient demandé au Conseil fédéral d'être entendues dans cette affaire, ont donné leur feu vert à la reconnaissance du Kosovo par la Suisse. Dix jours après la déclaration d'indépendance, **le Conseil fédéral a décidé de reconnaître le nouvel Etat**. Saisissant l'occasion que constituait le débat au Conseil national sur le rapport de politique étrangère du gouvernement, l'UDC s'est fermement opposée à cette reconnaissance, estimant que cette décision était en porte-à-faux avec la neutralité. Le PS et le PDC ont de leur côté salué cette décision, soulignant l'importance de l'auto-détermination du peuple kosovar. Quant au PRD-PL, il redoutait les tensions diplomatiques avec la Serbie, tout en insistant sur la protection des minorités au Kosovo. Fin mars, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, en visite au Kosovo, a inauguré l'ambassade suisse à Pristina. La Serbie, après avoir vivement protesté auprès de la Confédération contre sa reconnaissance du Kosovo et rappelé son ambassadeur en Suisse suite à celle-ci, a décidé de normaliser à nouveau ses relations avec la Suisse en fin d'année.<sup>37</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 04.03.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le **ministre serbe des affaires étrangères**, Vuk Jeremic, s'est rendu à Berne pour rencontrer Micheline Calmy-Rey. Cette visite a été interprétée comme un assouplissement des relations entre les deux pays depuis le rappel de l'ambassadeur serbe en Suisse suite à la reconnaissance par la Suisse de l'indépendance du Kosovo.<sup>38</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 02.09.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En fin d'année, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'accord entre la Suisse et la Serbie sur la **coopération policière** en matière de lutte contre la criminalité. Un **accord de libre-échange** a également été signé entre l'AELE et la Serbie.<sup>39</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 01.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le parlement a adopté à l'unanimité l'accord entre la Suisse et la Serbie sur la **coopération policière** en matière de lutte contre la criminalité.<sup>40</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 26.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, le président turc, **Abdullah Gül**, est venu à Berne pour une visite de deux jours. Cette dernière marque un renforcement des relations bilatérales malgré les tensions ayant entourés la reconnaissance du génocide arménien par différents acteurs politiques helvétiques. La Confédération joue effectivement le rôle de médiateur dans les relations de la Turquie avec l'Arménie. Il a rencontré le Conseil fédéral pour discuter du processus de normalisation des relations entre ces deux pays et de la candidature d'Ankara à l'UE. Les discussions ont également abordé l'interdiction des minarets.<sup>41</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Januar traf Bundespräsidentin **Micheline Calmy-Rey** bei einem Besuch in Berlin Bundeskanzlerin Angela Merkel. Im Zentrum der Gespräche stand die Schweizer Haltung zum Steuerstreit mit der EU und zum bilateralen Weg. Ebenfalls traf sich Calmy-Rey mit Bundespräsident Christian Wulff, mit dem deutschen Aussenminister Guido Westerwelle sowie mit Wirtschaftsminister Rainer Brüderle. Anfang Februar folgte die Aussenministerin der Einladung Ungarns und traf in Budapest den ungarischen Staatspräsidenten Pál Schmitt sowie den Aussenminister János Martonyi. Da Ungarn damals die EU präsidierte, standen die bilateralen Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU im Zentrum des Besuchs. Der Bilateralismus mit der EU war ebenfalls ein zentraler Bestandteil der Gespräche, welche Bundespräsidentin Calmy-Rey im Februar in Brüssel mit dem Präsidenten des Europäischen Rates, Herman Van Rompuy, mit EU-Kommissionspräsident José Manuel Barroso sowie mit dem Präsidenten des Europäischen Parlaments Jerzy Buzek führte. Im selben Monat stattete die Bundesrätin dem spanischen König Juan Carlos I. einen offiziellen Besuch ab. Das Treffen diente unter anderem der Vorbereitung des königlichen Besuchs in der Schweiz im Mai. Im März stattete die Bundespräsidentin Aserbaidzhan einen offiziellen Besuch ab. Anfang April weilte sie zur Eröffnung der Schweizer Botschaft in Eriwan, der Hauptstadt Armeniens. Mitte desselben Monats traf die Bundespräsidentin in Wien den österreichischen Bundespräsidenten Heinz Fischer sowie Bundeskanzler Werner Faymann. Sie nutzte zudem die Gelegenheit für einen Besuch beim Direktor der Internationalen Atomenergiebehörde (IAEA). Ende Mai besuchte die Aussenministerin in Tiflis die politische Führung Georgiens. Anfang Juni wurde sie vom italienischen Premierminister Silvio Berlusconi in Rom empfangen, mit welchem sie vor allem über

Steuerfragen diskutierte. Dabei drückte sie ihr Missfallen über die italienische Haltung im Steuerstreit aus. Italien hatte die Schweiz aufgrund ihres Steuerregimes auf eine schwarze Liste gesetzt und übte insbesondere auf den Tessiner Finanzplatz Druck aus. Mitte des Monats stattete die Bundesrätin Polen einen offiziellen Besuch ab, welches Anfang Juni von Ungarn die EU-Ratspräsidentschaft übernommen hatte. Dementsprechend stand wiederum das Verhältnis Schweiz-EU im Zentrum des Gesprächs. Ende Juni besuchte Micheline Calmy-Rey aufgrund des 100-jährigen Jubiläums der diplomatischen Beziehungen zwischen Rumänien und der Schweiz Bukarest. Zusammen mit Bundesrat Schneider-Ammann traf die Bundespräsidentin Mitte Juli den russischen Präsidenten Dimitri Medwedew zwecks Einweihung einer Zement-Fabrik von Holcim im russischen Kolomna. Dabei wurden diverse bilaterale und multilaterale Fragen diskutiert. Anfang August bereiste die EDA-Chefin Kenia und besuchte dabei ein UNHCR-Flüchtlingslager, welches mehrere hunderttausend Menschen beherbergt, die das von einer schweren Hungersnot betroffene Gebiet am Horn von Afrika verlassen mussten. In Vaduz traf Micheline Calmy-Rey Ende September am traditionellen Vierländertreffen die deutschen und österreichischen Bundespräsidenten Christian Wulff und Heinz Fischer sowie Fürst Alois von Liechtenstein. Ebenfalls Ende September nahm sie in Tunis am Task-Force-Treffen EU-Tunesien teil, das die europäischen Unterstützungsmöglichkeiten für eine nachhaltige Demokratisierung des Landes aufzeigen sollte. Auf Einladung der Aussenpolitischen Kommission des Europäischen Parlaments besuchte Micheline Calmy-Rey im Oktober Brüssel und erläuterte dem Parlament die Ziele der Schweizer Aussenpolitik. Mitte November stattete die Magistratin Kroatien einen offiziellen Besuch ab und wurde in Zagreb vom kroatischen Präsidenten Ivo Josipovic empfangen. Ebenfalls im November reiste sie nach Serbien, wo sie mit der politischen Führung des Landes zusammentraf. Den letzten Besuch im Ausland in ihrem Amtsjahr als Bundespräsidentin stattete Micheline Calmy-Rey der Türkei ab, wo sie in Ankara Präsident Abdullah Gül traf.<sup>42</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.05.2011  
ANITA KÄPPELI

Der **Präsident Armeniens Sersch Sargsjan** wurde Anfang Mai von der Bundespräsidentin zu einem offiziellen Besuch empfangen, bei welchem die bilaterale Beziehung, insbesondere im Wirtschaftsbereich, angesprochen wurde. Im Zentrum des Treffens standen auch die Bemühungen der Schweiz zur Normalisierung der Beziehungen zwischen Armenien und der Türkei.<sup>43</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Le **ministre serbe des affaires étrangères Vuk Jeremic** a été reçu à Berne au début du mois de mars. Les discussions se sont axées sur les futures présidences de l'OSCE assignées à la Suisse en 2014 et à la Serbie en 2015.<sup>44</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.07.2012  
EMILIA PASQUIER

En vue de la présidence serbe de l'Assemblée générale des Nations Unies, le **ministre serbe des affaires étrangères Vuk Jeremic** s'est arrêté à Berne au mois de juillet.<sup>45</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 08.10.2012  
EMILIA PASQUIER

La coopération technique et humanitaire a été au centre des discussions entre le chef du département fédéral des affaires étrangères et de son homologue arménien **Edward Nalbandian** lors de la visite de ce dernier dans le courant du mois de mars.<sup>46</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

En janvier, le ministre des affaires étrangères, **Didier Burkhalter**, s'est rendu à Rome afin de rencontrer son homologue italien Giulio Terzi. Les deux hommes ont inauguré le premier « Forum sur le dialogue Italie-Suisse » qui vise à renforcer la coopération entre les deux pays. Le ministre s'est ensuite envolé pour les Balkans où il a rencontré les membres du gouvernement de Bosnie et Herzégovine. Ensuite, il s'est rendu à Belgrade pour discuter des présidences de la Suisse (2014) et de la Serbie (2015) à l'OSCE. L'Irlande a ensuite accueilli le ministre pour des discussions portant sur la politique européenne. Le chef de la diplomatie suisse s'est rendu à Rome à l'occasion de la tournée européenne du secrétaire d'Etat américain John Kerry. Pour inaugurer son entrée dans le groupe « Amis du Yémen », Didier Burkhalter a fait le déplacement à Londres pour participer à une rencontre de ce groupe qui vise à soutenir la transition politique yéménite. La Journée mondiale de l'eau a ensuite emmené le ministre à La Haye pour une conférence internationale. En avril, le chef de la diplomatie suisse a entamé une tournée sud-américaine qui l'a conduit au Chili, au Pérou et en Colombie.

Ces voyages lui ont permis de s'entretenir avec les politiques de ces pays, ainsi que de visiter les différents projets soutenus par la Confédération. La Chine a ensuite accueilli le ministre libéral-radical pour une visite de travail centrée sur les questions bilatérales et internationales. Pour célébrer le 50e anniversaire de l'adhésion suisse au Conseil de l'Europe, Didier Burkhalter a prononcé un discours devant l'assemblée parlementaire de Strasbourg. En mai, le ministre s'est rendu en Israël et en Territoire palestinien occupé, confirmant ainsi l'engagement de la Suisse pour une solution à deux Etats au Proche-Orient. L'engagement de la Suisse pour l'interdiction de la peine de mort a ensuite emmené le conseiller fédéral au 5e Congrès mondial contre la peine de mort à Madrid. Avant de présenter les objectifs de la présidence suisse 2014 devant l'OSCE à Vienne, Didier Burkhalter a participé, également à Vienne, à une conférence de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (IEA). Il s'est ensuite rendu à Salzbourg afin de prendre part à la rencontre quadripartite des ministres des affaires étrangères, qui regroupe les ministres allemands, autrichiens, liechtensteinois et suisses. En août, la Lituanie et la Lettonie ont accueilli le ministre neuchâtelois, qui a notamment prononcé son discours du 1er août à Riga. Le ministre a ensuite pris la route de l'est pour une visite de travail en Slovaquie. Sa visite suivante s'est déroulée aux Pays-Bas, où, après avoir rencontré le ministre des affaires étrangères néerlandais, il s'est dirigé vers La Haye pour visiter la Cour pénale internationale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En automne, la visite de Didier Burkhalter au Maroc a marqué la première visite officielle d'un ministre des affaires étrangères dans ce pays. Le neuchâtelois a ensuite participé à l'Assemblée générale de l'ONU, à New York. C'est ensuite l'Océanie, plus précisément l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu, qui ont accueilli Didier Burkhalter afin d'aborder tout particulièrement les questions du changement climatique et du développement durable. En tant que nouveau membre de l'ASEM, la Suisse a été représentée par son ministre des affaires étrangères lors de la rencontre ministérielle à New Dehli. Quelques semaines avant que la Suisse ne prenne la présidence de l'OSCE, Didier Burkhalter a participé au Conseil ministériel de l'organisation à Kiev en décembre.<sup>47</sup>

#### ANDERES

DATUM: 04.06.2014  
CAROLINE HULLIGER

**Le président de la Confédération s'est rendu, début juin, en Caucase du Sud.** Il a visité l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Arménie afin d'y mener des entretiens visant à renforcer la paix dans ces régions touchées par divers conflits. Didier Burkhalter n'y a pas seulement évoqué des sujets bilatéraux, il s'y est également rendu en tant que président de l'OSCE, car le Caucase du Sud est, avec les Balkans occidentaux, l'une des deux priorités régionales définies par la Suisse pour la présidence de l'OSCE.<sup>48</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.10.2015  
CAROLINE HULLIGER

Fin octobre, Johann Schneider-Ammann a effectué une **visite à Belgrade** où il a rencontré le Premier Ministre serbe Aleksandar Vucic. Les deux hommes ont abordé divers points, notamment les relations bilatérales entre la Suisse et la Serbie ainsi que le système dual de formation professionnelle. En outre, le chef du DEFR et le Ministre de l'éducation, des sciences et du développement technologique Srdjan Verbic ont inauguré le Technoparc Belgrad, un projet suisse d'assistance visant à développer la commercialisation et l'exportation de jeunes entreprises serbes dans le domaine de la haute technologie.<sup>49</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 11.06.2018  
AUDREY BOVEY

Le 11 juin 2018, le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation des **conventions de sécurité sociale avec la Serbie et le Monténégro** (122 voix pour, 67 contre et 0 abstention lors du vote sur l'ensemble), faisant fi de la proposition de la minorité Aeschi (udc, ZG) de ne pas entrer en matière. L'issue du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre, les opposants et opposantes au projet jugent que les accords de sécurité sociale en question ne profitent aucunement à la Suisse, étant donné que le nombre de citoyens helvétiques vivant en Suisse et bénéficiant de rentes de la Serbie ou du Monténégro est quasi nul. En revanche, des dizaines de millions de francs suisses seraient inutilement transférés à l'étranger, sans aucun ajustement ne prenant en compte les disparités liées au pouvoir d'achat.

En ce qui concerne les Etats parties, les présentes conventions remplacent la convention conclue en 1962 entre la Suisse et l'ex-Yougoslavie, qui désormais ne s'applique plus qu'à la Bosnie-Herzégovine.

Le projet passe au Conseil des Etats.<sup>50</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 18.09.2018  
AUDREY BOVEY

Au mois de septembre 2018, le Conseil des Etats s'est aligné à la décision du Conseil national en approuvant à la quasi-unanimité – l'élu schwytois Peter Föhn (udc, SZ) est le seul à avoir exprimé sa désapprobation – le projet d'arrêté fédéral relatif aux **conventions de sécurité sociale** établies avec la **Serbie et le Monténégro**. L'objet en question n'a pas suscité de commentaire dans les rangs de la chambre des cantons.<sup>51</sup>

### Gute Dienste

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 12.10.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, suite à la rencontre d'Istanbul en marge du Forum onusien de l'alliance des civilisations, notamment entre la cheffe du DFAE et le président des Etats-Unis, Barak Obama, les **chefs des diplomatie arménienne, turque, européenne, française, américaine, russe et suisse** se sont rendus à Zurich. Ils y ont signé deux accords de réconciliation prévoyant l'établissement de relations diplomatiques, le développement de nouvelles relations bilatérales entre la Turquie et l'Arménie, ainsi que la mise en place d'une sous-commission intergouvernementale relative au massacre arménien du début du siècle dernier.<sup>52</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 14.12.2018  
AUDREY BOVEY

Au mois de décembre 2018, le Conseil fédéral publiait son **rapport en réponse au postulat «Bons offices. Faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international»**. A titre de rappel, la notion de «bons offices» regroupe différentes actions menées par la Suisse en faveur de la promotion de la paix: les mandats de puissance protectrice et de représentation d'intérêts étrangers, la politique d'État hôte – organisation de conférences ou de négociations de paix sous l'égide de la Suisse ou celui de l'ONU – ainsi que l'ensemble des activités relatives à la facilitation du dialogue et à la médiation. Le rapport fait ainsi état des mandats de puissance protectrice exercés notamment par la Suisse en Iran pour les Etats-Unis et l'Arabie saoudite, en Géorgie pour la Russie ou encore en Egypte pour l'Iran. Dans le domaine de la médiation, le Conseil fédéral se félicite de pouvoir compter sur «un solide réseau de contacts et des relations soigneusement entretenues depuis de longues années», ayant par exemple permis à la Suisse d'exercer une médiation entre l'Arménie et la Turquie en 2009 ou d'assurer des mandats de soutien tels que ceux exercés depuis 2012 dans le contexte des conflits en Colombie ou au Myanmar. Si les bons offices permettent à la Confédération de se profiler sur la scène internationale et facilitent sous certains aspects le développement de la politique extérieure helvétique, ils sont également synonymes de véritable valeur ajoutée. «Ils servent l'image de la Suisse», peut-on finalement lire en conclusion du rapport de l'exécutif fédéral.<sup>53</sup>

### Aussenwirtschaftspolitik

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.12.1992  
ANDRÉ MACH

Malgré la situation déprimée de l'économie internationale, une concurrence très dure et un raffermissement du franc à partir de juin 1992, les **secteurs d'exportation** sont parvenus à accroître leurs livraisons à l'étranger de 4,3% en volume – 5,0% en valeur nominale –, contrebalançant ainsi la forte chute de l'activité intérieure. Les bons résultats des exportations sont répartis de manière inégale entre les principales branches. Ainsi, des taux de croissance élevés ont été enregistrés dans l'industrie chimique et plastique, l'alimentation et l'industrie horlogère. Les exportations de vêtements, après deux années positives, ont reculé, tandis que celles des biens d'investissement – machines, appareils, instruments – ont pu se maintenir à leur niveau de l'année précédente en dépit de la faiblesse des investissements sur le plan international.

L'évolution des exportations par région illustre la meilleure conjoncture économique qu'ont connu de nombreux pays extérieurs à la zone de l'OCDE, à l'exception de l'Europe centrale et orientale. Les livraisons vers les pays non-membres de l'OCDE ont augmenté de 8,5%, alors qu'elles ne progressaient que de 4,2% pour les pays membres. La proportion des exportations vers la zone de l'OCDE n'a cependant guère diminué (79,9% contre 80,7% en 1991). En moyenne, les exportations vers la CE (+4,5%) et les pays de l'OCDE non-européens (+4,0%) – à signaler: +9,3% vers les Etats-Unis et -5,4% vers le Canada – ont évolué dans des proportions similaires; seules les livraisons vers les pays de l'AELE (+2,8%) ont connu une progression légèrement plus faible.

En dehors de la zone de l'OCDE, la croissance des exportations en direction de la Chine (+32,5%) et des pays de l'OPEP (+12,7%) a été particulièrement forte. La même tendance

a pu être observée pour les livraisons à différents pays récemment industrialisés du Sud-Est asiatique et de l'Amérique latine: Taiwan (+37,4%), Hongkong (+14,7%) et Mexique (+29,9%). Par contre, les exportations vers les pays d'Europe centrale et orientale ont dans l'ensemble diminué de 3,8%; cette réduction a été particulièrement marquée en ce qui concerne la CEI (-35,3%), alors que les livraisons à la Tchécoslovaquie progressaient de 34,3%.<sup>54</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 31.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Lors de l'année sous revue, la Suisse a développé son réseau **d'accords économiques bilatéraux** en matière de protection des investissements ou de coopération économique avec l'Arménie, l'Éthiopie, le Botswana, la République populaire démocratique de Corée, les Emirats arabes unis, l'Iran, le Koweït, Maurice et le Nicaragua. Par ailleurs, la Confédération a l'intention d'intensifier ses relations économiques avec l'Afrique. A ce titre, l'OFAEE s'est associé au Forum de Crans Montana (VS), où étaient notamment présents les représentants de quelques vingt-cinq pays africains et des entreprises suisses. Parallèlement, Flavio Cotti a demandé à son département d'élaborer un «document stratégique sur la politique suisse en Afrique subsaharienne en l'an 2000».<sup>55</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 15.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, le Conseil fédéral a présenté son **rapport sur la politique économique extérieure 2009** traitant de la crise économique nationale et internationale, ainsi que de la gestion de ses impacts sur une économie helvétique principalement tournée vers l'exportation. Malgré la bonne résistance de l'économie nationale en comparaison internationale, il prédit une croissance négative pour 2010. Le Conseil fédéral y rappelle son engagement contre le protectionnisme financier et commercial dans le cadre des organisations internationales, ainsi que son soutien à l'activité économique à travers le renfort de la concurrence sur le marché domestique et l'amélioration des conditions cadres de l'économie d'exportation. Le Conseil fédéral a estimé que les nouveaux accords de libre-échange augmenteraient les chances de l'économie d'exportation de profiter de la reprise lorsqu'elle interviendrait et que de nets progrès ont été réalisés dans la consolidation des relations avec l'UE et le renforcement de la réglementation multilatérale de l'OMC. Cette analyse est accompagnée d'un **rapport sur les mesures tarifaires prises en 2009** et de trois messages. Ils concernent l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Albanie et l'accord sur l'agriculture entre la Suisse et l'Albanie, l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Serbie et l'accord sur l'agriculture entre la Suisse et la Serbie, ainsi que les accords avec le Lesotho, la Chine et le Tadjikistan concernant la promotion et la protection réciproque des investissements. Le parlement a pris acte des rapports et a adopté les arrêtés fédéraux.<sup>56</sup>

## Landesverteidigung

### Militäreinsätze

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 21.11.2007  
ELIE BURGOS

Au cours de l'année sous revue, la question du **maintien du mandat de la Swisscoy** dans la province du Kosovo en Serbie du Sud s'est posée au regard d'une possible déclaration d'indépendance du Kosovo. Le DDPS a toutefois précisé en fin d'année que le contingent suisse serait maintenu même en cas de déclaration unilatérale d'indépendance, et cela jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité de l'ONU lève la résolution 1244 qui en constitue la base légale.<sup>57</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 27.11.2019  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral demande de **prolonger l'engagement de la Swisscoy au sein de la Kosovo Force multinationale (KFOR) jusqu'à fin 2023**, d'augmenter l'effectif maximal en avril 2021 à 195 militaires, ainsi que de conserver la compétence de renforcer temporairement le contingent suisse pour la maintenance et pour la sécurité en cas de menace accrue. D'après les différentes parties impliquées dans le processus de promotion de la paix, les autorités kosovares ne seraient pas encore en mesure d'assurer la relève des tâches de la KFOR. De plus, des lacunes capacitaires ont été signalées lors de la Conférence de génération de forces en juin 2019 et lors d'une rencontre bilatérale entre le Chef de l'armée et le Commandant de la KFOR en août de la même année. La KFOR nécessiterait plus de moyens, notamment dans les domaines de la liberté de mouvement, de la collecte de renseignements et dans les fonctions

d'officiers d'état-major à son quartier général. L'OTAN a d'ailleurs renoncé à son projet de réduction des effectifs de la KFOR de moitié d'ici à 2020.

Pour justifier sa requête, le Conseil fédéral détaille dans son message la situation politique et sécuritaire du Kosovo, qui s'est détériorée comme dans d'autres pays des Balkans occidentaux. En politique interne, le parlement était dysfonctionnel et peu de lois et de réformes ont pu être entreprises. Apparemment lassée, la population a sanctionné les partis gouvernementaux lors des élections parlementaires nationales et locales en 2017. Le pays s'est alors retrouvé en paralysie politique. En parallèle, les élites politiques ont été menacées d'inculpations. En effet, depuis octobre 2018, les Chambres spécialisées pour le Kosovo, chargées de juger les allégations contenues dans le «Rapport Marty» relatif aux crimes commis par les membres de l'Armée de Libération du Kosovo (UçK) entre 1999 et 2000, procèdent à de nombreux interrogatoires. Après avoir été convoqué, le Premier ministre kosovar a démissionné en juillet 2019. Le parlement a par la suite voté sa propre dissolution, ce qui a engendré des élections législatives anticipées en octobre 2019. Deux partis promouvant la santé, l'éducation, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ont pu être portés au pouvoir.

Au niveau sécuritaire, la police kosovare participe au maintien de la sécurité quotidienne. Toutefois, la sécurité juridique, nécessaire à tout investissement économique, n'est toujours pas assurée en raison du haut taux de délinquance et du crime organisé. En outre, les relations entre le Kosovo et la Serbie se sont dégradées, provoquant une recrudescence de tensions et d'incidents. Début 2017, le dialogue entre Belgrade et Pristina, institué sous l'égide de l'UE et sous mandat de l'ONU, a été interrompu. Un sommet informel des Balkans occidentaux a été alors institué, en avril 2019, en vue de rétablir les pourparlers. Fin 2017, la Serbie a lancé une campagne internationale de «déreconnaissance» du Kosovo, qui s'est vu refuser pour la troisième fois l'adhésion à Interpol. En représailles, le Kosovo a taxé à hauteur de 100% les importations de biens provenant de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine. En parallèle, la transformation de la Kosovo Security Force (KSF) en force armée régulière a avivé les craintes de la Serbie, qui a exprimé son inquiétude dans une lettre officielle adressée à 53 pays, dont la Suisse. Les membres serbes kosovares de la KSF ont fait l'objet de menaces, afin qu'ils démissionnent. Il y a également eu une multiplication d'actes d'intimidations exercés à l'encontre des membres d'institutions kosovares issus des minorités et des préjugés négatifs mutuels des communautés albanophones et serbophones. Au nord du pays, le potentiel d'escalade perdure. La région de Mitrovica est régulièrement touchée par des incidents sécuritaires liés à des motifs politiques, interethniques ou criminels.

Le Conseil fédéral expose également dans son message les conséquences d'un retrait de la Swisscoy en l'état actuel des choses. La Suisse aurait de la peine à justifier la fin de sa participation, les gouvernements de la Serbie et du Kosovo ne comprendraient pas. Les Etats impliqués dans la mission de promotion de la paix pourraient l'interpréter comme une rupture de solidarité et la confiance de l'OTAN et des partenaires de la KFOR envers la Suisse risquerait d'être entachée. Enfin, l'engagement des autres pays pourraient être remis en cause et pourrait signifier au Kosovo qu'il est prêt à assurer sa propre sécurité.

Au vu du contexte actuel et avec la perte d'influence de la communauté internationale au Kosovo, le Conseil fédéral juge donc la présence de la KFOR encore «indispensable» pour garantir la sécurité au Kosovo. C'est pourquoi, il veut adapter la contribution de la Suisse aux besoins de la KFOR.<sup>58</sup>

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

### Wirtschaftspolitik

Le **rapport sur la politique économique extérieure de 2015** a été présenté dans les chambres parlementaires. Ce rapport a notamment mis en avant la qualité des infrastructures, la flexibilité du marché du travail et le faible fardeau administratif comme principaux vecteurs de développement de la place économique suisse. En outre, il a rappelé que la Suisse doit faire face à l'internationalisation des processus de production et à des variations structurelles récurrentes. Ainsi, le rapport a pointé du doigt l'adoption de l'initiative «Contre l'immigration de masse» en 2014 et les conséquences qui en découlent pour la politique économique extérieure.

D'un côté, le Conseil national a pris acte du rapport. De plus, il a adopté trois accords internationaux. L'adhésion du Guatemala aux accords de libre-échange entre l'AELE et

les Etats d'Amérique centrale, et des nouvelles mesures tarifaires des douanes ont été adoptées à l'unanimité. Par contre, l'UDC s'est opposé à l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Albanie et la Serbie. Néanmoins, le parti agrarien n'a pas réussi à convaincre au-delà de son parti politique. L'accord a donc été adopté par 128 voix contre 60. La chambre du peuple a donc suivi sa Commission de politique extérieure (CPE-CN) qui a recommandé l'adoption des accords par 14 voix contre 4 et 2 abstentions.

D'un autre côté, le Conseil des Etats a pris acte du rapport puis adopté tacitement les trois accords internationaux. La chambre a suivi sa Commission de politique extérieure (CPE-CE) qui préconisait l'adoption à l'unanimité.<sup>59</sup>

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Bevölkerungsentwicklung

En 2016, la Suisse a connu **plus de naissances et moins de décès**. En comparaison à 2015, le nombre de naissances a cru de 1.5% (2015: 86'559; 2016: 87'883). Cette hausse s'explique par l'augmentation de nouveau-nés de nationalité étrangère. L'indicateur conjoncturel de fécondité est toujours de 1,5 enfant par femme. Les cantons de Genève, du Jura, de Schwyz, du Tessin et de Nidwald sont les seuls à enregistrer une baisse des naissances. Le nombre de décès a diminué de 3.9% (2015: 67'606; 2016: 64'964). Au niveau cantonal, cette tendance s'est également observée, sauf dans les cantons de Schaffhouse, de Thurgovie, du Jura, de Zoug, de Glaris et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Seuls le Tessin, le Jura et Uri enregistrent plus de décès que de naissances. L'espérance de vie à la naissance a progressé. Celle des hommes est de 81,5 ans et celle des femmes de 85,3 ans.

La population résidente permanente s'est accrue de 1.1%, soit 92'424 âmes supplémentaires par rapport à 2015. Cela s'explique en partie par le mouvement naturel de la population (différence entre le nombre de naissances et de décès: 22'919). L'autre raison provient du solde migratoire (immigration: 191'683 personnes; émigration: 120'653). Par conséquent, la Suisse compte 8'419'550 individus, soit 4,25 millions de femmes (50.4%) et 4,17 millions d'hommes (49.6%). Tous les cantons ont vu leur population augmenter. Les cantons de Zurich, de Zoug et d'Argovie ont le taux d'accroissement le plus élevé, avec +1.5%. Appenzell Rhodes-Intérieures affiche le taux le plus faible avec +0.2%.

Plus de personnes ont obtenu la nationalité suisse en 2016 (2015: 40'689 personnes; 2016: 42'937). La Suisse possède la part d'étrangers la plus élevée (24.5%) en comparaison avec ses voisins (Italie 9.7%; Allemagne 13.3%, France 11.8%; Autriche 18.2%). C'est à Genève, Bâle-Ville et dans le canton de Vaud qu'il y a les plus fortes proportions d'habitants de nationalité étrangère (respectivement 40%, 36% et 34%). A l'inverse, Appenzell Rhodes-Intérieures affiche 11% et Uri 12%, suivis de Nidwald (14%) ainsi que du Jura et d'Obwald (tous deux 15%). Sur les 2,1 millions de personnes de nationalité étrangère résidentes en Suisse, 403'622 sont nées sur le territoire helvétique. Deux tiers des personnes nées à l'étranger proviennent de l'UE ou d'un Etat de l'AELE. Les nationalités les plus représentées sont l'Italie (316'525 individus), l'Allemagne (303'525), le Portugal (268'660), la France (126'970), le Kosovo (109'352), l'Espagne (83'337), la Serbie (68'767), la Turquie (68'744), la Macédoine (65'486) et l'Autriche (41'855). A l'étranger, en 2016, vivaient 774'923 Suissesses et Suisses, principalement établis en Europe.<sup>60</sup>

1) Website ZHAW (Wort des Jahres 2018); WW, 21.6.18; TA, TZ, 22.6.18; Blick, TA, 23.6.18; So-Bli, SoZ, 24.6.18; AZ, Blick, TA, 25.6.18; AZ, TG, 26.6.18; AZ, Blick, 27.6.18; WW, WoZ, 28.6.18; NZZ, 29.6.18; Blick, 30.6.18; SoZ, 1.7.18; WW, 5.7.18; Blick, TA, 6.7.18; AZ, Blick, TA, TG, 7.7.18; So-Bli, SoZ, 8.7.18; TA, 9.7.18; WW, 12.7.18; AZ, Blick, 14.7.18; SoZ, 15.7.18; Blick, 16.7.18; WW, 19.7.18; AZ, 31.7.18

2) Gallup; Lit. Eurostat (2015) Quality of Live in Europe; Lit. Helliwell et al. (2015). World Happiness Report 2015; Medienmitteilung Eurostat vom 19.3.2015; So-Bli, 4.1.15; SO, 22.3.15; BaZ, 25.4.15; SoZ, 26.4.15; WW, 30.4.15; BaZ, 5.5.15

3) Mitteilung des BA für Migration

4) Deutschland; TA, 30.8.07; Statistik; Mitteilung des BA für Migration

5) Bundesamt für Migration, Migrationsbericht 2010, Bern 2011, S. 25; NLZ 11.6.10

6) NZZ, 3.1., 10.2., 2.3., 23.3., 11.5., 25.5., 12.10. und 23.10.92; BZ, 10.1., 20.2., 24.2., 12.3., 23.3. und 27.9.92; LZ, 10.1.92; SGT, 10.1. und 23.3.92; Suisse, 18.1. und 21.12.92; JdG, 3.2., 9.10., 23.10., 6.11., 9.12. und 18.12.92; TA, 10.2., 23.3., 30.3., 6.7., 26.10. und 11.12.92; Bund, 30.3., 21.9., 27.11., 11.12. und 21.12.92; 24 Heures, 27.4.92; BaZ, 23.10. und 11.12.92; LNN, 30.11. und 10.12.92; SN, 28.12.92.

7) Bund, 20.2., 27.3. und 13.11.95; NZZ, 13.3. und 28.7.95; BaZ, 15.3.95; TA, 20.3., 3.4., 26.6. und 3.10.95; SGT, 29.5.95; Lib., 2.8. und 16.6.95; JdG, 15.8., 2.9., 20.10. und 27.11.95; Presse vom 28.8., 24.9., 25.9. und 9.10.95; 24 Heures, 25.9., 20.11. und 1.12.95; LZ, 18.10.95.

8) NZZ, 30.3. und 1.4.99.

- 9) BaZ, 8.3. und 13.12.1998; Bund, 22.3., 1.6., 5.7., 2.9., 20.9., 27.9., 29.11. und 6.12.; Express, 17.9.; LT, 5.5., 29.11. und 16.12.; NZZ, 1.3., 15.3., 22.3. 1.4. und 28.6.; TA, 22.2., 3.4., 22.11., 23.11. und 10.12.; TG, 20.1. und 10.8.; 24h, 25.5., 14.9. und 14.12.
- 10) BO CE, 1992, p.1134ss.; BO CN, 1992, p.477ss.; FF, V, 1992, p.469ss.; Presse du 7.7.92.
- 11) Presse des 2.6., 4.6., 25.6. et 20.8.92; NZZ, 1.12.92.; RO, 1992, p.1203ss.
- 12) JdG, 24.3.92; presse du 10.7. et 11.7.92; discours d'A. Ogi in Documenta, 1992, no 4.
- 13) BO CF, 1992, p.2814; BO CN, 1992, p.2698s.; BO CN, 1992, p.2699s.; Presse des 10.12. et 11.12.92.
- 14) BO CE, 1992, p. 1134 ss.; BO CE, 1993, p. 90; BO CN, 1993, p. 108 ss.; FF, I, 1993, p. 988 s.; FF, V, 1992, p. 469 ss.; Hebdo, 12.3.93; NZZ, 1.6 et 15.6.93 (nouvelle loi en préparation).
- 15) NQ, 4.2.93; presse des 20.4, 28.4 et 29.4.93.; RO, 1993, p. 1500 ss.
- 16) NZZ, 4.10.94.
- 17) SN, 18.4.11; NZZ, 14.12.11.
- 18) Communiqué du DFAE du 24.4.15
- 19) BO CE, 2016, p. 270 ss.; BO CN, 2016, p. 1119 ; Rapport délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe du 31.12.2015
- 20) BO CE, 2019, p. 458; BO CN, 2019, p. 1315; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- 21) NZZ, 1.7.91; presse du 29.8. (condamnation par la Suisse) et 9.11.91; Suisse, 8.9.91.
- 22) Presse du 24.12.91.
- 23) Presse du 3.2.92.
- 24) Presse du 23.11.94.
- 25) Lib., 4.8.98; 24 Heures, 28.7.98; LT, 20.3, 6.10 et 30.10.98; LT, 8.8.98.
- 26) BaZ, 18.11.98; SGT, 24.2.98; NZZ, 4.2, 10.3 et 3.6.98; BaZ, 21.1.98; NZZ et 24 Heures, 24.11.98.
- 27) BO CE, 1999, p. 82.; BO CN, 1999, p. 424 s.
- 28) LT, 28.11.00
- 29) Communiqué de presse du DFE du 18.3.02; TG, 19.3.02; presse du 27.3.02, presse du 7.6.02.
- 30) Presse des 24.9, 1-3, 6, 27, 28, 30.10 et 1.11.03; TA, 4.10 et 11.11.03; SoZ, 5.10.03.
- 31) Presse des 21.1 et 26.1.04.
- 32) LT, 21.1.06; NZZ, 24.1.06; 24h et NZZ, 17.1.06; 24h, 21.2.06; Lib. et NZZ, 10.3.06; LT, 5.5.06; LT et NZZ, 5.6.06; NZZ, 7.6.06 ; LT, 12.6.06; LT, 26.9.06; LT et NZZ, 30.10.06.
- 33) FF, 2006, p. 7253 ss.; BO CE, 2006, p. 934 ss.
- 34) BO CN, 2007, p. 108.
- 35) Lib., 20.12.07.
- 36) LT et NZZ, 18.3.08; presse du 29.3.08; LT, 30.3.08; communiqué de presse du DFAE, 27.6.08; LT, 15.8.08, communiqué de presse du DFAE, 2.12 et 3.12.08; LT et NZZ, 15.12.08; communiqué de presse du DFAE, 15.12 et 18.12.08.
- 37) Presse du 18.2.08; Lib., 22.2.08; TA et TG, 23.2.08; presse du 28.2.08; LT, 15.3.08; presse du 29.2.08; NZZ, 4.11.08.
- 38) NZZ, 4.3.09.
- 39) FF, 2009, p. 5513 ss.; LT, 18.12.09.
- 40) FF, 2010, p. 5513 ss.; BO CE, 2010, p. 350 s. et 1009; BO CN, 2010, p. 1355 s. et 1673.
- 41) LT, 25 et 26.11.10; Lib., 26.12.10.
- 42) Medienmitteilung EDA vom 19.1.11; TA, 25.1.11; Presse vom 4.2.11; Medienmitteilung EDA vom 8.2. und Presse vom 9.2.11; OJ, 12.2.11; Medienmitteilung EDA vom 11.3.11; NZZ, 1.4.11; Medienmitteilung EDA vom 11.4.11; NZZ, 31.5.11; NLZ und SoS, 3.6.11; Medienmitteilung EDA vom 16.6. und NZZ, 17.6.11; LT, 1.7.11; BaZ, 14.7.11; NZZ, 4.8.11; SN, 27.9.11; Medienmitteilung EDA vom 29.9.11; NZZ, 12.10.11; Medienmitteilung EDA vom 14.11.11; Medienmitteilung EDA vom 22.11.11; Medienmitteilung EDA vom 25.12.11.
- 43) Medienmitteilung EDA vom 3.5.11; NZZ, 4.5.11.
- 44) Communiqué du DFAE du 1.3.12.
- 45) Communiqué du DFAE du 3.7.12.
- 46) Communiqué du DFAE du 8.10.12.
- 47) Communiqué du DFAE du 17.1.13; Communiqué du DFAE du 8.2.13; Communiqué du DFAE du 21.2.13; Communiqué du DFAE du 27.2.13; Communiqué du DFAE du 7.3.13; Communiqué du DFAE du 21.3.13; Communiqué du DFAE du 28.3.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 30.4.13; Communiqué du DFAE du 12.4.13; Communiqué du DFAE du 28.6.13; Communiqué du DFAE du 25.7.13; Communiqué du DFAE du 29.7.13; Communiqué du DFAE du 14.8.13; Communiqué du DFAE du 23.8.13; Communiqué du DFAE du 5.9.13; Communiqué du DFAE du 19.9.13; Communiqué du DFAE du 22.10.13; Communiqué du DFAE du 8.11.13; Communiqué du DFAE du 4.12.13.
- 48) Communiqué du DFAE du 04.06.14
- 49) Visite de Johann Schneider-Ammann à Belgrad
- 50) BO CN, 2018, p. 920 ss.; FF, 2018, p. 1109 ss.
- 51) BO CE, 2018, p. 674 ss.
- 52) LT, 8.4, 9.10 et 12.10.09.
- 53) Rapport CF du 14.12.2018
- 54) FF, I, 1993, p.312ss.
- 55) FF, 1999, p. 1041 ss.; LT, 20.6.98 (Afrique).
- 56) FF, 2010, p. 415 ss.; BO CE, 2010, p. 233 ss.; BO CN, 2010, p. 292 ss.
- 57) TA, 21.11.07.
- 58) FF, 2019, p.8001s; CdT, NZZ, 28.11.19; TG, 27.12.19
- 59) BO CE, 2016, pp.228 s.; BO CN, 2016, pp.46 s.; Communiqué de presse CPE-CE du 18.02.2016; Communiqué de presse CPE-CN du 02.02.2016; FF, 2016, pp.727; FF, 2016, pp.873; FF, 2016, pp.885; FF, 2016, pp.931; FF, 2016, pp.933; FF, 2016, pp.955
- 60) Communiqué de presse de l'OFS du 29.06.2017; La population de la Suisse 2016; NZZ, 4.4., 7.4.17; LZ, Lib, NZZ, 31.8.17